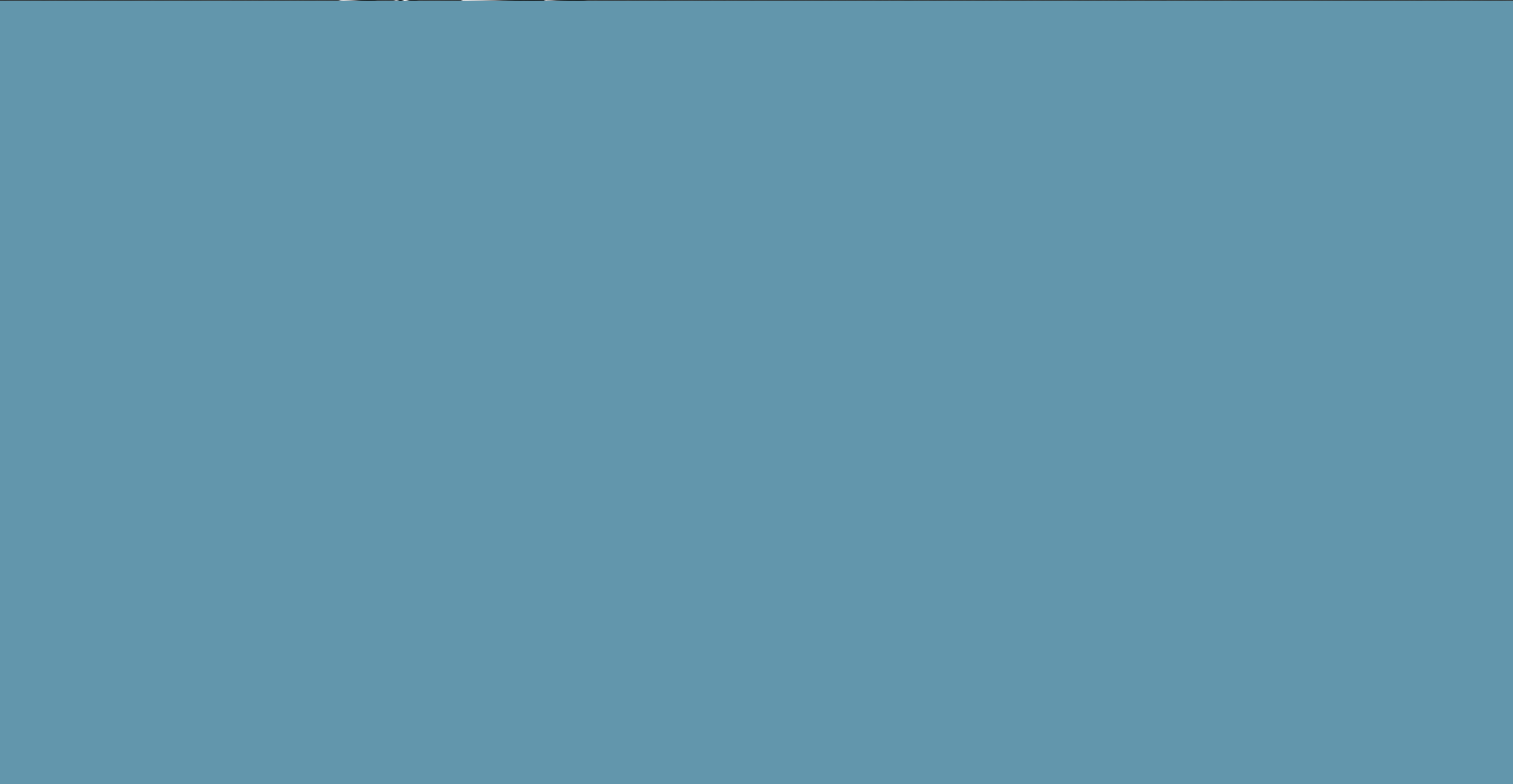




RAPPORT DE GESTION 2010
EOS HOLDING SA

RAPPORT DE GESTION 2010
ANNUAL REPORT 2010
EOS HOLDING SA

1. MESSAGE	MESSAGE	
I. Message du Président du Conseil d'administration et du Directeur général	Message from the Chairman of the Board of Directors and the Chief Executive Officer	7
2. EOS HOLDING EN 2010	EOS HOLDING IN 2010	
I. Retour sur l'année 2010	Overview of the year 2010	9
3. CHAVALON	CHAVALON	
I. Le projet Chavalon	The Chavalon project	14
II. Les avancements en 2010	Progress report 2010	16
4. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	CORPORATE GOVERNANCE	
I. Composition du Conseil d'administration	Members of the Board of Directors	19
II. Organe de révision	Auditors	19
III. Composition du Conseil des pouvoirs publics (CPP)	Members of the Public Authority Advisory Board (CPP)	20
IV. Direction	Executive Management	20
V. Actionnariat	Shareholding	21
VI. Structure	Structure	21
5. RAPPORT FINANCIER 2010 COMPTES STATUAIRES	FINANCIAL REPORT 2010 STATUTORY FINANCIAL STATEMENTS	
I. Commentaires	Comments	23
II. Bilan au 31 décembre 2010	Balance sheet on 31 st December 2010	24
III. Comptes de profits et pertes pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2010	Profit and loss statement for the period from 1 st January to 31 st December 2010	26
IV. Annexe	Notes to the financial statements	27
V. Proposition de répartition du bénéfice	Proposed appropriation of available earnings	29
VI. Rapport de l'organe de révision	Auditors' report	30



MESSAGE
MESSAGE

1.

**I. Message du Président
du Conseil d'administration
et du Directeur général**
**Message from the Chairman
of the Board of Directors and
the Chief Executive Officer**

Après une année de mise en place, 2010 a permis à EOS Holding de consolider sa position en affirmant une stratégie ambitieuse, unanimement approuvée par les actionnaires et saluée par le Conseil des pouvoirs publics. La concrétisation des acquisitions dans le domaine éolien en est la meilleure illustration. Elle reflète l'efficace collaboration avec ses actionnaires, véritables partenaires qui se sont impliqués tout au long de l'année dans les différentes activités d'EOS Holding. En effet, approvisionnement, efficacité énergétique, géothermie, éolien et recherche spécialisée ont permis aux actionnaires d'avoir des échanges fructueux. Pour sa part, le projet Chavalon a pris un nouveau départ avec le développement d'un programme de compensation du CO₂ inédit, constituant une condition préalable importante pour la construction de la nouvelle centrale située sur les hauteurs de Vouvry. Enfin, 2011 devrait permettre la continuation de nos efforts pour réaliser la consolidation des structures prévues dans le cadre de nos activités et, nous l'espérons, la réalisation des différents projets en cours, tels que prévus dans notre plan stratégique.

During 2010 EOS Holding has succeeded in consolidating its position by asserting an ambitious strategy, which was unanimously approved by its shareholders and welcomed by its Public Authority Advisory Board. The successful acquisitions in the field of wind energy are a clear illustration of this fact, and reflect the efficient partnership that EOS Holding has established with its shareholders, who were kept involved throughout the year. Positive interaction took place in areas such as electricity supply, energy efficiency, geothermal energy, wind power, research and development. The Chavalon Combined Cycle Gas Turbine project, for its part, got off to a new start with the development of the entirely new CO₂ compensation program, which is an important prerequisite for the construction of the new power station located in the heights of Vouvry. To conclude, 2011 should allow us to pursue our efforts by further consolidating our operational structures and by completing several new projects as offset out in our strategic plan.



Guy Mustaki

Président du Conseil d'administration
Chairman of the Board of Directors



Alexis Fries

Directeur général
Chief Executive Officer

2.

EOS HOLDING EN 2010
EOS HOLDING IN 2010

I. Retour sur l'année 2010 Overview of the year 2010

L'année 2010 a permis à EOS Holding d'éprouver son nouveau mode de fonctionnement, s'appuyant au besoin sur les compétences de ses actionnaires, et reposant sur différents groupes de travail dédiés aux projets, à la recherche ou à l'approvisionnement, sous la supervision du Comité de pilotage composé des Directeurs généraux.

Suite à l'établissement de la stratégie d'EOS Holding, fin 2009, un plan de développement sur 5 ans a été élaboré, reprenant les objectifs fixés par la Convention d'actionnaires du 23 janvier 2009, validé par les actionnaires et le Conseil des pouvoirs publics.

Cet important travail a abouti à la détermination des cinq objectifs suivants :

1. Gestion de la participation dans Alpiq, ainsi que l'approvisionnement en énergie électrique des actionnaires
2. Renforcement du Pôle Suisse Occidental, si nécessaire par des prises de participations dans d'autres sociétés d'électricité
3. Réalisation d'une centrale à cycle combiné au gaz de 400 MW à Chavalon
4. Prise de participations dans des projets d'énergie renouvelable en France, en Allemagne et en Italie, dans des parcs éoliens existants et dans la mini hydraulique
5. Participation au financement de projets de recherche avec les hautes écoles, notamment l'EPFL.

En 2010, les avancements notables mentionnés ci-après ont pu être réalisés, concrétisant la mise en œuvre des objectifs précités.

Gestion de la participation dans Alpiq, ainsi que l'approvisionnement en énergie électrique des actionnaires

En parallèle à la gestion courante de la participation dans Alpiq, par le biais des quatre représentants d'EOS Holding au Conseil d'administration, de nombreux contacts ont eu lieu au niveau opérationnel, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en électricité, prévu dans la Convention de Consortium. Les discussions portant sur les modalités détaillées ont commencé début 2010 et se sont poursuivies au cours de l'année. Elles devraient s'achever en 2011 par la conclusion de contrats couvrant la période de 2016 à 2020. D'autres discussions se rapportant à des prestations supplémentaires offertes par Alpiq directement aux actionnaires d'EOS Holding, tels que des prises de sous-participations dans des projets de production électrique, des services dans les domaines d'accès au marché, de l'information sur le marché et de la gestion des portefeuilles, ainsi qu'un projet d'entrée d'Alpiq dans le marché suisse, sont également en cours.

In 2010 EOS Holding has succeeded in proving its new operating strategy. Obtaining support as needed and calling on specific competencies from its shareholders, EOS Holding has been relying on different work groups dedicated to projects, research or supply, under the guidance of a steering committee comprising the CEOs.

Following the establishment of its strategy at the end of 2009, a 5-year development plan was established by EOS Holding, considering the objectives fixed by the Shareholders' Agreement dated January 23rd 2009, subsequently approved by its shareholders and the Public Authority Advisory Board.

This process led to determining the following five strategic objectives:

1. Management of the shareholding in Alpiq, as well as ensuring the supply of electrical energy to shareholders
2. Strengthening of the position in the western part of Switzerland, if necessary by acquiring shares in other electricity companies
3. Development of a 400 MW Combined Cycle Gas Turbine power station project in Chavalon
4. Investments in renewable energy assets in France, Germany and Italy, in particular in existing wind park portfolios and mini hydro plants
5. Financing of research projects at university level, in particular EPFL.

During 2010 considerable advances were made in these areas, as described in more detail below.

Management of the shareholding in Alpiq, as well as ensuring the supply of electrical energy to shareholders

In parallel to the supervision of the shareholding in Alpiq, via the four EOS Holding representatives on the Board of Directors, numerous contacts were made at an operational level, in particular with regard to discussing the supply of electricity, provided for in the Consortium Agreement. Discussions relating to the detailed terms began early in 2010 and continued throughout the year. These discussions should be concluded in 2011 by entering into long term supply agreements covering the period from 2016 to 2020.

Further discussions concerning services offered by Alpiq directly to EOS Holding's shareholders, such as the acquisition of sub-participations in electricity generation projects, services in the areas of market access, market information and portfolio management, as well as a project for Alpiq to enter the Swiss retail market, have also progressed.

Un accord cadre portant sur l'approvisionnement des actionnaires d'EOS Holding en électricité de manière structurée a également été négocié dans le contexte de la mise en œuvre de la stratégie éolienne.

Réalisation d'une centrale à cycle combiné au gaz de 400 MW à Chavalon

Pour rappel, la société CTV (Centrale Thermique de Vouvry SA), est détenue à hauteur de 95 % par EOS Holding et de 5 % par Romande Energie. Le développement du projet de CCGT sur le site existant de Chavalon a débuté en 2006 déjà.

Suite à l'octroi de l'autorisation de construire la centrale par la commune de Vouvry en septembre 2009, une procédure de recours a été engagée par les organisations opposantes au projet et le DETEC (Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication) auprès du Conseil d'État valaisan. Cette dernière ayant abouti le 24 juin 2010, CTV a engagé une procédure auprès du tribunal administratif cantonal, toujours pendante actuellement.

Au niveau législatif, suivant la décision du Parlement du 18 juin 2010 concernant les centrales thermiques à combustibles fossiles, le Conseil fédéral a promulgué une ordonnance qui, d'une part, fixe un taux de rendement thermique possible pour Chavalon et, d'autre part, prévoit que 70% des émissions de CO₂ devront désormais être compensées en Suisse.

Après une période d'études approfondies et de discussions avec les milieux politiques, CTV, en s'associant à des organisations membres du programme SuisseEnergie, a développé un programme de compensation du CO₂ unique en Suisse, dont le potentiel serait largement suffisant pour couvrir ses besoins. Une fondation chargée de la mise en œuvre de la gestion de ces mesures est en cours de constitution par CTV. Dès lors, des discussions ont été engagées avec l'OFEV dans le but de trouver rapidement un accord à ce sujet.

Prise de participations dans des parcs éoliens existants en France, en Allemagne et en Italie

EOS Holding constitue actuellement un portefeuille de parcs éoliens en Allemagne, en France et en Italie, dont la capacité totale devrait atteindre 250 MW (production annuelle de l'ordre de 500 GWh), sur une période de trois ans, permettant l'obtention de fournitures d'énergie en Suisse à des conditions favorables au profit de ses actionnaires.

Après plusieurs projets, dont certains ont dû être prématurément abandonnés, un premier contrat d'acquisition portant sur

Furthermore, a framework agreement concerning the structured supply of electricity to EOS Holding's shareholders in the context of the ongoing investments into wind parks has been negotiated.

Development of a 400 MW Combined Cycle Gas Turbine power station in Chavalon

As a reminder, CTV (Centrale Thermique de Vouvry SA), is a company 95 % owned by EOS Holding and 5 % owned by Romande Energie. The development of the CCGT project on the existing Chavalon site actually started in 2006.

After the construction permit for the power station project was granted by the Vouvry Municipal Council in September 2009, an appeal was launched by several environmental protection organisations and DETEC (Federal Department of Environment, Transport, Energy and Communications). The appeal was upheld at the level of the Government Council of the Canton of Valais. Thereafter, on the 24th of June 2010, CTV referred the appeal to the next level at the Cantonal administrative court, where the proceedings are currently pending.

At a legislative level, following the decision of the Swiss Parliament on the 18th of June 2010 concerning fossil fuel thermal power stations, the Federal Council promulgated a decree which, on the one hand fixes the permissible efficiency for Chavalon and, on the other hand requires that 70% of the CO₂ emissions will have to be compensated for domestically in Switzerland.

Following detailed investigations, CTV in conjunction with several organisations belonging to the SuisseEnergie programme, has developed a CO₂ compensation programme which so far is unique in Switzerland, the potential of which appears to be more than enough to cover its own needs. In order to ensure its implementation CTV has initiated the creation of a foundation. Discussions with the OFEV are underway with the aim of reaching an agreement soon.

Investments in wind park portfolios in France, Germany and Italy

EOS Holding is currently developing a portfolio of wind parks in Germany, France and Italy, the total capacity of which should reach 250 MW (annual production of 500 GWh), over a period of three years, thereby enabling its shareholders to secure electricity supplies in Switzerland under favourable conditions.

Following several investment opportunities, some of which were abandoned, a first acquisition contract relating to

un portefeuille de 72,5 MW, situé en Allemagne (Basse-Saxe et Anhalt-Saxe) a été signé en décembre 2010.

Afin de gérer ses participations en Allemagne, une structure locale adéquate a été établie et sera localisée à Büsingen am Hochrhein.

Dans ce même cadre, d'autres opportunités concrètes sont en cours de discussion et devraient aboutir en 2011.

Suite à l'acquisition en 2009 du Parc éolien du CERS (7.5 MW) situé en France dans une des régions les plus ventées d'Europe, des contacts avec les collectivités locales en vue d'une éventuelle extension du site actuel ont été établis.

Activités dans le domaine géothermique

EOS Holding participe à hauteur de 28% dans le projet de développement de géothermie profonde AGEPP, dont le but est la réalisation d'un forage permettant la production de chaleur et d'électricité à Lavey-les-Bains.

En outre, EOS Holding a également pris une participation de 14.3% dans le capital de la société Geo-Energie Suisse AG, qui reprend les acquis du projet de Bâle. En effet, ce dernier a été définitivement abandonné suite aux problèmes géophysiques ayant provoqué des effets sismiques.

Participation au financement de projets de recherche avec les hautes écoles, notamment l'EPFL

Dans le cadre de l'accord de collaboration conclu avec l'Energy Center de l'EPFL en novembre 2009, des allocations pour une dizaine de projets de développement dans le cadre thématique du stockage d'énergie durant les années 2010 et 2011 ont été attribuées.

Des candidats pour la chaire dans le domaine des systèmes électriques distribués, financée par EOS Holding, sont toujours en cours d'évaluation en cette fin d'année.

Économies d'énergie

Une étude, actuellement en cours de réalisation, a été mandatée auprès de l'organisation spécialisée APOGEE avec pour objectif la maîtrise de la demande d'électricité sur le territoire de la Suisse romande. La première phase de ce travail consiste à analyser de manière approfondie le profil de la consommation d'électricité, au cours des dernières années, auprès des actionnaires d'EOS Holding. Le but est de pouvoir par la suite identifier les cibles pour des actions futures visant des économies d'électricité.

a portfolio for 72.5 MW, located in Germany (Lower Saxony and Saxony-Anhalt) was signed in December 2010.

In order to manage its investments in Germany, an adequate local structure was established in Büsingen am Hochrhein.

In the same context, further investment opportunities are currently under negotiation and should be concluded in 2011.

Following the acquisition in 2009 of the CERS wind park (7.5 MW) located in France in one of the windiest regions of Europe, contacts have been made with local entities aimed at the potential extension of the current site.

Activities in the field of geothermal energy

EOS Holding has a 28% share in the AGEPP deep geothermal development project, the purpose of which is to carry out drilling to generate heat and electricity at a site located in Lavey-les-Bains.

Furthermore, EOS Holding has also acquired a 14.3% share in the company Geo-Energie Suisse AG, harnessing the knowhow gained from the Basel Geothermal project, which was abandoned following the geophysical problems which had resulted in perceived seismic activity.

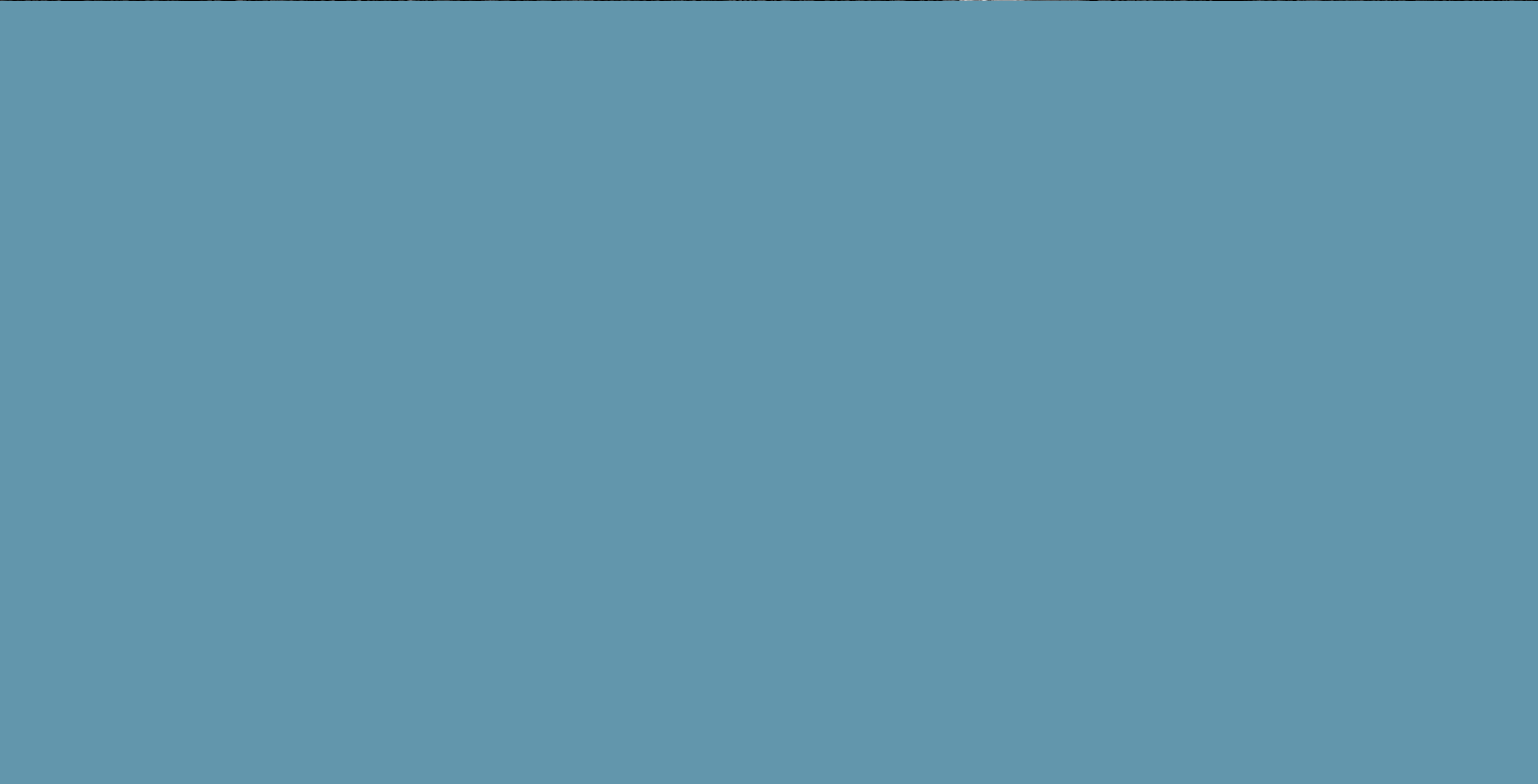
Financing of research projects at university level, in particular EPFL

In line with the partnership agreement concluded with the EPFL's Energy Center in November 2009, allocations were made for ten development projects on the theme of energy storage, covering the years 2010 and 2011.

Applicants for the chair in the field of distributed electrical systems, financed by EOS Holding, are still undergoing evaluation at the end of this year.

Energy savings

A study, currently in progress, was commissioned from APOGEE with the objective of managing the electricity demand in western Switzerland. The first phase of this work consists of an in-depth analysis of the electricity consumption profile within the area of distribution of EOS Holding's shareholders, covering the last few years. Thereafter, the aim is to identify potential targets for future energy saving actions.



CHAVALON
CHAVALON

3.

I. Le projet Chavalon

The Chavalon project

PRÉAMBULE

La société Centrale Thermique de Vouvry SA (CTV), propriétaire du site et des installations existantes, est détenue à 95 % par EOS Holding et à 5 % par Romande Energie. La centrale thermique de Chavalon a été retirée de l'exploitation en 1999 pour des raisons économiques et pour une durée non déterminée.

Une grande partie des installations a été conservée intacte sur le site. Celui-ci fait l'objet de contrôles de sécurité et de surveillance permanents.

INTRODUCTION

EOS holding has 95 % shareholding of the company Centrale Thermique de Vouvry SA (CTV), which owns the site in Chavalon including its existing facilities. Romande Energie has 5 % ownership.

In 1999 operations at the Chavalon thermal power plant were stopped for economic reasons. Since then most of the facilities have been mothballed, and have been subject to ongoing safety checks and surveillance.

La construction de nouvelles centrales d'envergure représente l'une des mesures indispensables pour répondre au déficit d'énergie électrique. De par la rapidité de leur mise en œuvre et des importantes quantités d'électricité produites, les centrales à cycle combiné au gaz naturel telles que Chavalon apparaissent comme une réponse transitoire opportune pour assurer la sécurité d'approvisionnement en électricité. Elles seraient également un soutien adéquat pour le réglage du réseau électrique à très haute tension (THT).

La société Centrale Thermique de Vouvry SA (CTV) développe actuellement le projet Chavalon, qui consisterait à construire au-dessus de Vouvry (VS), sur la plateforme existante, une nouvelle unité de production d'électricité à cycle combiné au gaz naturel (CCGT) de 400 MWel, extensible dans le futur à une deuxième unité de 400 MWel.

La nouvelle centrale aurait une puissance brute installée d'au moins 412 MWel avec un rendement net de 58.6 % propre aux conditions spécifiques du site, pour une production estimée de 2 à 3 TWh/an, permettant d'approvisionner en électricité environ 460'000 ménages.

La centrale aurait une très grande flexibilité opérationnelle et permettrait de produire de l'électricité en ruban, semi pointe ou pointe selon les besoins, avec des démarrages journaliers et des variations de charge entre 50 % et 100 %. Des prestations en faveur du réseau, appelées aussi « services systèmes », seraient également possibles (réglage fréquence, tension, etc). Le projet remplirait toutes les prescriptions de protection de l'environnement. En ce qui concerne la protection de l'air, les valeurs d'émissions seraient largement au-dessous des limites légales.

Les trois installations distinctes nécessaires, soit la centrale à cycle combiné au gaz naturel, le gazoduc de liaison Chessel-Chavalon et la ligne à très haute tension 380kV entre la plaine du Rhône et Chavalon, en remplacement de la ligne 220kV existante, sont chacune soumises à une procédure d'autorisation indépendante.

The construction of new large-scale power plants is an essential part of the strategy for meeting the shortfall in electrical energy. Considering the speed at which such plants can be built and commissioned and the large amount of electricity they can produce, natural gas combined cycle power stations such as Chavalon represent the ideal transitional solution for ensuring a safe electrical power supply. Such plants also represent an adequate support for regulating the high voltage grid.

The company Centrale Thermique de Vouvry SA (CTV) is currently developing the Chavalon project, comprising the construction of a new 400 MWel natural gas combined cycle electricity generating plant (CCGT) above Vouvry (VS), on the existing site, which eventually could be enlarged with a second 400 MWel unit.

The new power plant would have a gross installed capacity of at least 412 MWel with a net efficiency of 58.6% at site specific conditions, with an estimated energy production of 2 to 3 TWh/year, which corresponds to the electricity demand of approximately 460,000 households.

The power plant would offer high operational flexibility and would be able to produce base load, semi-peak or peak electricity as required, with daily start-ups and load variations between 50 % and 100 %. Services working with the grid, also called "system services", would also be possible (adjusting frequency, voltage, etc).

The project would meet all the environmental protection requirements, and emission values would be well within the legal limits.

The project comprises three separate plant installations: the natural gas combined cycle plant, the Chessel-Chavalon gas pipeline and the 380 kV high voltage line between the Plaine du Rhône and Chavalon, replacing the existing 220 kV line. Each of these is subject to an independent authorisation process.



État du projet

En 2007, après avoir élaboré les documents nécessaires, CTV a lancé un appel d'offres pour la construction clés en main de la CCGT. En raison de la situation très tendue du marché à cette époque, une seule offre a été remise.

En parallèle, le désamiantage des installations, qui devait être fait dans tous les cas, a déjà été réalisé, et seule subsiste la démolition des deux chaudières pour que le site soit assaini.

La suite des travaux de démantèlement, soit le démontage des équipements électromécaniques et la démolition partielle, devrait durer 9 mois, alors que certaines installations auxiliaires, telles que la station de pompage d'eau de refroidissement, les anciennes conduites et les voies d'accès, devraient également être rénovées.

Concernant la nouvelle centrale, les spécifications ont déjà été élaborées et utilisées pour le premier appel d'offres. Il serait cependant nécessaire de les réactualiser et de demander de nouvelles offres, avec les procédures et négociations que cela implique.

Les expériences tirées des CCGTs récemment construites démontrent que la durée des travaux depuis la signature du contrat est d'environ 36 mois. La construction du gazoduc et de la ligne THT 380 kV se ferait en parallèle avec celle de la centrale.

Une année et demie sera nécessaire afin de réunir les éléments permettant la prise de décision de lancer la construction. Devraient ensuite s'enchaîner le démantèlement final des installations existantes et la construction de la nouvelle CCGT.

Project status

In 2007, after drawing up the necessary documents, CTV launched an invitation to tender for the turnkey construction of the CCGT. Given the very tense market situation at that time, only one tender was submitted. In parallel, asbestos removal which was necessary in any case, had already been completed. Just the two boilers remain to be demolished.

The rest of the dismantling work, concerning the electro-mechanical equipment, the partial demolition of certain plant items, and the renovation of certain auxiliary facilities, such as the cooling water pumping station, the old conduits and access ways, are expected to last some 9 months in total.

As regards the new power plant, the specifications have already been drawn up, and were used during the initial tender process. These documents will need to be updated in connection with the upcoming new tender process.

The experience from recently built CCGTs demonstrates that the duration of the works from the time the contract is signed is approximately 36 months. The gas pipeline and the 380 kV high voltage line will be built in parallel with the power plant construction.

It may take a year and a half to bring together all the required elements in order to take the decision to build the plant. Thereafter, the dismantling of the existing plant and the construction of the new CCGT would begin, with commissioning due approximately 4 years later.

II. Les avancements en 2010

Progress report 2010

Demandes d'autorisation

Le 14 septembre 2009, la Commune de Vouvry a octroyé le permis de construire la nouvelle centrale thermique à cycle combiné alimentée au gaz naturel à Chavalon. Suite aux recours du WWF, de Greenpeace et Pro Natura, ainsi que du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), le Conseil d'État du Valais a annulé cette autorisation. CTV a déposé recours contre cette décision auprès du Tribunal cantonal du Valais, qui instruit actuellement le dossier.

L'autorisation de prolonger le gazoduc de Chessel à Chavalon et celle de modifier et de renforcer la ligne THT reliant Roche à Chavalon sont par contre toujours en attente de décision de la part de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), malgré le fait que l'analyse des deux dossiers soit terminée.

Project permitting

On the September 14th 2009, the Municipal Council of the city of Vouvry granted a construction permit for the new combined cycle natural gas power plant planned on the site in Chavalon. Following appeals by WWF, Greenpeace and Pro Natura, as well as the Federal Department of Environment, Transport, Energy and Communications (DETEC), the Government Council of the Canton of Valais withdrew the authorisation. CTV has appealed against this decision at the Cantonal district court of Valais, where the case is currently being prepared.

The authorisation to extend the gas pipeline from Chessel to Chavalon and the authorisation to modify and reinforce the high voltage line between Roche and Chavalon are currently pending at the Swiss Federal Office of Energy (OFEN), despite the permitting procedure for these sub-projects having been completed.



DOSSIER CO₂

Cadre légal

Les Chambres fédérales ont adopté une nouvelle révision de la Loi le 18 juin 2010. Celle-ci reprend et adapte non seulement le contenu de l'Arrêté fédéral concernant la compensation des émissions, mais également certains éléments de l'Ordonnance du Conseil fédéral, datant tous deux de 2007.

En substance, l'obligation de compensation intégrale des émissions de CO₂ est confirmée, mais seule une part de 30% des émissions pourra l'être à l'étranger et selon le nouveau droit, une élévation de cette part à 50%, par le Conseil fédéral, tel que cela est prévu dans le droit actuel, ne sera plus autorisée. Par contre, il sera possible de prendre en compte des mesures d'investissement dans des énergies renouvelables.

L'exigence de la conclusion d'un contrat de compensation fait dorénavant l'objet d'une base légale formelle et ne sera plus contestable dans son principe.

À fin 2010, la nouvelle Ordonnance sur la compensation du CO₂ a été promulguée. Cette dernière fixe un rendement minimal de 58.5% pour les centrales projetées sur des sites existants, alors qu'il s'élève à 62% pour celles se trouvant sur de nouveaux emplacements, sans limitation des heures d'exploitation.

Compensation des émissions de CO₂

Les émissions de CO₂ de la future centrale pourraient être de l'ordre de 750'000 tonnes par année, en fonction de l'exploitation. La part qui devrait être compensée en Suisse serait de quelque 525'000 tonnes par année.

CTV s'est appuyée sur des partenaires expérimentés, reconnus par la Confédération et membres de SuisseEnergie, afin d'élaborer un programme de compensation du CO₂. Ce dernier a été présenté aux offices fédéraux de l'énergie (OFEN) et de l'environnement (OFEV) fin 2010. Depuis, les discussions se poursuivent régulièrement dans le but de parvenir à la signature d'un contrat de compensation CO₂.

Afin d'assurer la mise en place du programme de compensation élaboré, CTV a aussi lancé des démarches pour la création d'une fondation, la Fondation Carmin, qui agira de manière autonome et indépendante.

En substance, le concept repose sur le fait que la fondation serait financée par CTV en fonction de l'exploitation de la centrale et qu'elle s'engagerait à mettre en œuvre les mesures de compensation, conformément à la législation actuellement en vigueur, en s'appuyant sur des partenaires agréés. Enfin, les résultats ainsi réalisés seraient attribués en priorité pour couvrir les besoins de CTV.

CO₂ COMPENSATION CASE

Legal context

On June 18th 2010, the Swiss Federal Assembly adopted a new revision of the Act on CO₂ emissions. This revises and adapts not only the content of the Federal Decree concerning emissions compensation, but also the Ordinance of the Federal Council, both dated 2007.

Basically, the obligation for complete compensation of CO₂ emissions is confirmed; however, the share of the emissions that may be compensated abroad has been limited to 30%. Hence, increasing the foreign share to up to 50%, by special authorisation from the Federal Council, which was possible under the previous regime, is no longer permitted. However, investments into renewable energies may currently be taken into consideration.

The requirement to enter into a formal emissions compensation agreement is now clearly required by the new law.

By the end of 2010, a new Ordinance on CO₂ emissions compensation had been approved. This Ordinance fixes a minimum efficiency of 58.5% for power plants which are to be operated on sites where an older plant already exists, whereas the minimum efficiency has been set to 62% for new construction sites. No limiting factor has been set with regard to the number of operating hours.

Compensation of CO₂ emissions

The CO₂ emissions of the future power plant in Chavalon is, depending on operating hours, estimated to be at about 750,000 tonnes a year. Hence, the amount that would have to be compensated in Switzerland would correspond to some 525,000 tonnes a year.

In order to develop its CO₂ compensation program CTV teamed up with experienced partners belonging to SuisseEnergie, a grouping of organisations recognised and supported by the Federal Government. The compensation programme was presented to the Swiss Federal Office of Energy (OFEN) and of the Environment (OFEV) at the end of 2010. Since then, regular meetings have taken place, aimed at reaching a CO₂ compensation agreement with the authorities. Moreover, in order to facilitate the implementation of its compensation programme, CTV is in the process of setting up a foundation, the Fondation Carmin, which will ensure autonomous and independent operation.

In essence, CTV's compensation programme is based on the fact that CTV would agree to finance the Foundation in accordance with the power plant operation. The Foundation would be responsible for implementing the identified compensation measures while complying with the relevant legislation, with the support of its above-mentioned partners. The achieved compensations would in the first instance be used to cover the needs of CTV.

4.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE CORPORATE GOVERNANCE

**I. Composition du Conseil
d'administration
Members of the Board
of Directors**

GUY MUSTAKI, Président / Chairman

Président de Romande Energie Holding SA
Chairman of the Board of Directors of
Romande Energie Holding SA

**CLAUDE HAEGI,
Vice-président / Vice-Chairman**

Vice-président des Services Industriels de Genève
Vice-Chairman of the Board of Directors of
Services Industriels de Genève

DANIEL BRÉLAZ

Syndic de la Ville de Lausanne
Mayor of the City of Lausanne

CLAUDE LÄSSER

Conseiller d'État du canton de Fribourg,
Vice-président de Groupe E
Government Councillor of the Canton of Fribourg,
Vice-Chairman of the Board of Directors of Groupe E

WOLFGANG MARTZ

Vice-président de Romande Energie Holding SA
Vice-Chairman of the Board of Directors of
Romande Energie Holding SA

DANIEL MOUCHET

Président des Services Industriels de Genève
Chairman of the Board of Directors of
Services Industriels de Genève

JEAN-YVES PIDOUX

Conseiller municipal de la Ville de Lausanne,
Directeur des services industriels de Lausanne
Municipal Councillor for the City of Lausanne,
Head of Services Industriels de Lausanne

MICHEL PITTET

Président de Groupe E
Chairman of the Board of Directors of Groupe E

JEAN PRALONG

Président de FMV SA
Chairman of the Board of Directors of FMV SA

DANIEL SCHMUTZ

Administrateur de Romande Energie Holding SA
Member of the Board of Directors of
Romande Energie Holding SA

Secrétaire général hors Conseil :
Corporate Secretary:

PATRICK BÉGUIN

**II. Organe de révision
Auditors**

Ernst & Young SA, Lausanne

III. Composition du Conseil des pouvoirs publics (CPP) Members of the Public Authority Advisory Board (CPP)

Le CPP est composé de représentants des pouvoirs publics détenant une part importante du capital des actionnaires d'EOS Holding, ou exerçant la gestion ou la surveillance de ces entités. Il est consulté par le Conseil d'administration sur les principaux objets d'intérêt public.

The CPP consists of representatives from public authorities holding a major stake of the shareholders of EOS Holding, or charged with their management or supervision. The CPP is consulted by the Board of Directors on important items of public interest.

BEAT VONLANTHEN, Président / Chairman	Conseiller d'État, Fribourg Government Councillor of the Canton of Fribourg
JEAN-MICHEL CINA	Conseiller d'État, Valais Government Councillor of the Canton of Valais
CLAUDE NICATI	Conseiller d'État, Neuchâtel Government Councillor of the Canton of Neuchâtel
ISABEL ROCHAT	Conseillère d'État, Genève Government Councillor of the Canton of Geneva
JACQUELINE DE QUATTRO	Conseillère d'État, Vaud Government Councillor of the Canton of Vaud
OLIVIER FRANÇAIS	Conseiller municipal, Lausanne Municipal Councillor of the City of Lausanne

IV. Direction Executive Management

ALEXIS FRIES

Directeur général
Chief Executive Officer

PATRICK BÉGUIN

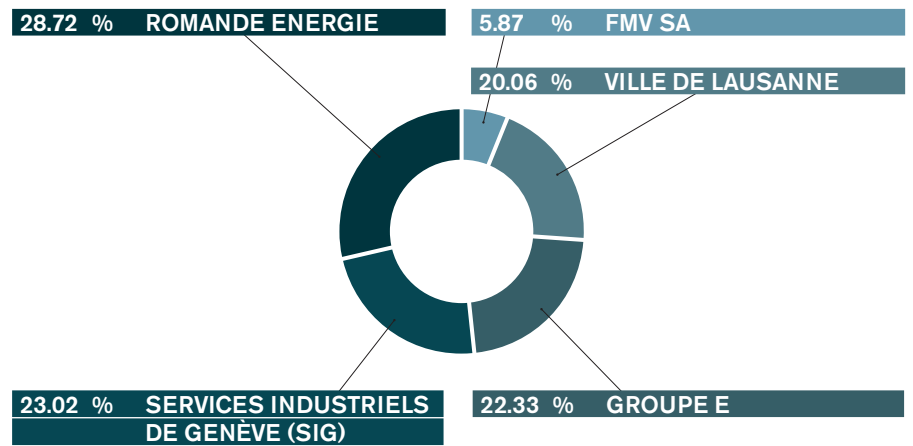
Directeur opérationnel
Chief Operating Officer

THIERRY LAINÉ

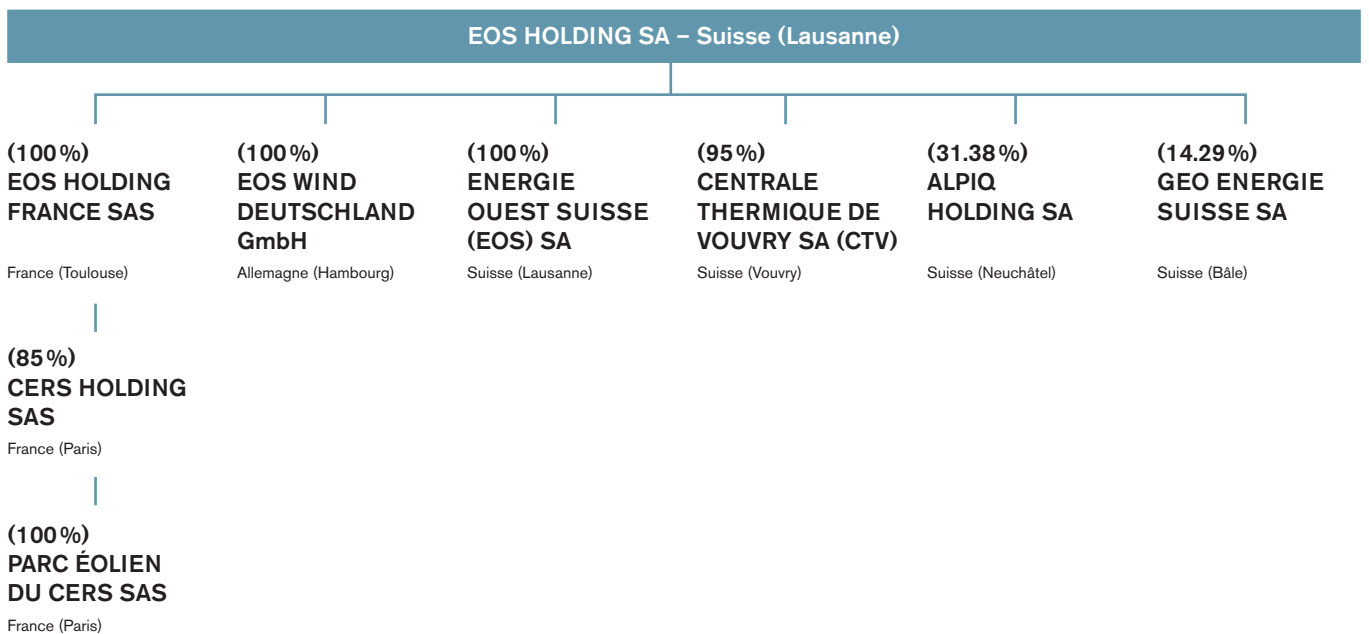
Directeur projets - développement
Head of Projects & Development

V. Actionnariat
Shareholding

Cinq actionnaires détiennent 100 % d'EOS Holding SA.
Five shareholders hold 100% of EOS Holding SA's capital.



VI. Structure
Structure



5.

RAPPORT FINANCIER 2010
COMPTES STATUTAIRES
FINANCIAL REPORT 2010
STATUTORY FINANCIAL STATEMENTS

I. Commentaires Comments

Bilan

La valeur nette des participations figure au coût d'acquisition, les actions BKW étant pour leur part indiquées au cours du marché. Compte tenu du niveau des cours boursiers en fin d'année, cela a entraîné un amortissement sur l'exercice 2010 de 1'732 KCHF.

Les travaux de rénovation réalisés ces deux dernières années et terminés en 2010 portent la valeur de l'immeuble à 9'090 KCHF. Un amortissement de 1.5% sur ce montant a été comptabilisé dès le 1^{er} juillet 2010.

Compte de résultat

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2010 s'élève à 77'020 KCHF, constitué principalement par l'encaissement des dividendes en cours d'année, pour un montant total de 74'674 KCHF.

Le montant des autres charges d'exploitation s'élève à 6'636 KCHF, principalement dû aux coûts liés aux acquisitions réalisées ou en cours, pour un montant de 3'518 KCHF. Sur cette somme, un montant de 2'050 KCHF a été refacturé et figure sous le poste « Refacturation d'honoraires ». Les autres honoraires s'élèvent à 1'762 KCHF et la recherche à 972 KCHF.

Hors exploitation, les prêts accordés à Alpiq pour un montant total de 720'000 KCHF ainsi que les placements des liquidités ont généré des produits financiers pour un montant de 22'828 KCHF.

La baisse du cours de change entre l'Euro et le Franc suisse a provoqué une perte non réalisée sur les prêts intragroupes au 31.12.2010 d'un montant de 2'010 KCHF. Cette perte figure dans le poste « charges financières ».

Annexe

Ce document contient toutes les informations imposées par l'article 663 b du Code des obligations.

Proposition de répartition du bénéfice

Comme souhaité par les actionnaires, le versement d'un dividende de 200'000 KCHF est proposé. Ce dernier est partiellement prélevé sur la réserve générale excédentaire à hauteur de 80'962 KCHF.

Enfin, il est proposé de dissoudre la partie « ex-agio » de la réserve générale, pour un montant de 285'397 KCHF, et de l'attribuer au bénéfice au bilan.

Ce faisant, un solde de 1'644'645 KCHF pourra être reporté à compte nouveau.

Balance sheet

The net value of the participations appears at the purchase value; however the BKW participation is indicated at the market value. Due to the level of the market value at year end, depreciation has been required and was booked in the 2010 accounts as 1,732 KCHF.

The renovation work carried out on the building over the last two years, which was finalised in 2010, has brought its value to 9,090 KCHF. A depreciation of 1.5% was booked in the accounts as from July 1st 2010.

Profit and loss statement

The annual turnover for the 2010 financial year amounts to 77,020 KCHF, mainly due to the dividend payments for a total amount of 74,674 KCHF.

The "other operating costs" amount to 6,636 KCHF, mainly acquisition costs related to completed or/and ongoing projects, for a total of 3,518 KCHF. On these costs, the amount of 2,050 KCHF has been recharged and is shown under "Recharge of fees". Other consultant fees amount to 1,762 KCHF, and research costs to 972 KCHF.

Non-operating costs: the loans to Alpiq amounting to 720,000 KCHF, as well as cash related investments, generated a financial income amounting to a total of 22,828 KCHF.

The decrease of the exchange rate between the Euro and Swiss Franc caused an unrealised loss on intra-group loans of 2,010 KCHF as at 31.12.2010. This loss is booked under "financial costs".

Notes to the financial statements

This note contains all the information required by article 663 b of the Swiss Code of Obligations.

Proposed appropriation of available earnings

As agreed with the shareholders, a dividend payment of 200,000 KCHF is to be proposed at the General Meeting. This payment will be deducted from the excess allocation to the general reserve amounting to 80,962 KCHF.

Finally, it is proposed to dissolve the "ex-agio" which is part of the general reserve amounting to 285,397 KCHF, and then to reallocate this amount to retained earnings.

Thereafter, a balance of 1,644,645 KCHF may be carried forward.

II. Bilan au 31 décembre 2010
Balance sheet
on 31st December 2010

ACTIF	ASSETS	2009 KCHF	2010 KCHF
Liquidités	Cash and cash equivalent	382'401	439'073
Placement financier	Financial investment	49'675	20'017
Autres créances :	Other accounts receivable:		
– Tiers	– Third parties	892	296
– Sociétés du Groupe	– Group companies	17	–
Actifs transitoires :	Prepaid expenses:		
– Tiers	– Third parties	249	347
– Sociétés du Groupe	– Group companies	22'820	22'007
TOTAL ACTIFS CIRCULANTS	TOTAL CURRENT ASSETS	456'055	481'741
Participations	Participations	1'019'628	1'018'080
Prêts à long terme aux sociétés du Groupe	Long-term loans to Group companies	870'188	730'969
Immobilisations corporelles	Tangible assets	8'009	9'107
TOTAL ACTIFS IMMOBILISÉS	TOTAL FIXED ASSETS	1'897'825	1'758'156
TOTAL ACTIF	TOTAL ASSETS	2'353'880	2'239'898

PASSIF	LIABILITIES AND SHAREHOLDERS' EQUITY	2009 KCHF	2010 KCHF
Dettes sur achats et prestations :	Accounts payable:		
– Tiers	– Third parties	500	115
– Sociétés du Groupe	– Group companies	413	–
Autres dettes :	Other accounts payable:		
– Tiers	– Third parties	46	78
– Sociétés du Groupe	– Group companies	31	–
Passifs transitoires	Accrued liabilities	4'373	6'260
TOTAL FONDS ÉTRANGERS À COURT TERME	TOTAL SHORT TERM LIABILITIES	5'364	6'452
Capital-actions	Share capital	324'000	324'000
Réserves légales :	Statutory reserves:		
– Réserve générale	– General reserve	61'901	431'159
– Agio	– Agio	285'397	–
Résultat reporté	Retained earnings	–	1'393'357
Résultat de l'exercice	Profit for the financial year	1'677'218	84'929
TOTAL FONDS PROPRES	TOTAL SHAREHOLDERS' EQUITY	2'348'517	2'233'445
TOTAL PASSIF	TOTAL LIABILITIES AND SHAREHOLDERS' EQUITY	2'353'880	2'239'898

**III. Comptes de profits et pertes
pour la période du 1^{er} janvier
au 31 décembre 2010
Profit and loss statement for
the period from 1st January
to 31st December 2010**

		2009 KCHF	2010 KCHF
Refacturation honoraires	Recharge of fees	–	2'050
Autres produits d'exploitation	Other operating revenue	158	296
Dividendes	Dividends	85'638	74'674
Bénéfice sur cessions participations	Profit on sale of shares	1'578'970	–
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	TOTAL OPERATING REVENUE	1'664'766	77'020
Charges de personnel	Personnel costs	(492)	(381)
Amortissements ordinaires	Ordinary depreciation charges	(9)	(80)
Autres charges d'exploitation	Other operating costs	(2'585)	(6'636)
Amortissement participations et placements financiers	Depreciation on participations and financial investments	(5'028)	(1'920)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	TOTAL OPERATING COSTS	(8'114)	(9'017)
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	OPERATING PROFIT	1'656'652	68'003
Produits financiers	Financial income	24'858	22'828
Charges financières	Financial costs	(590)	(2'410)
TOTAL PRODUITS FINANCIERS NETS	TOTAL NET FINANCIAL INCOME	24'268	20'418
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS	PROFIT BEFORE TAX	1'680'919	88'420
Impôts et taxes	Taxes and charges	(4'309)	(3'127)
BÉNÉFICE ORDINAIRE	ORDINARY PROFIT	1'676'611	85'293
Recharge coûts filiale	Recharge of subsidiary expenses	(367)	(373)
Autres produits exceptionnels	Other extraordinary revenues	974	9
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	PROFIT FOR THE FINANCIAL YEAR	1'677'218	84'929

IV. Annexe

Notes to the financial statements

But et historique

EOS Holding a pour but de représenter et favoriser, de manière convergente et commune et dans le respect de l'égalité de traitement entre ses actionnaires, les intérêts de ceux-ci auprès des sociétés en participation et renforcer leur position au sein des différents organes de ces dernières.

- Elle cherche à obtenir des conditions d'approvisionnement en énergie électrique les plus favorables possibles pour permettre à ses actionnaires de couvrir leurs besoins d'approvisionnement.
- Elle veille à optimiser, au bénéfice de ses actionnaires, la rentabilité de ses participations.
- Elle développe les synergies entre ses actionnaires au travers de projets d'intérêts communs ou régionaux.
- Elle organise et conduit toute opération de lobbying à même de défendre les intérêts de ses actionnaires et de la Suisse romande en matière de production et d'approvisionnement en énergie électrique.
- Elle favorise le développement et la recherche en matière de solutions technologiques nouvelles liées aux activités coeur de ses actionnaires (pour but complet cf. statuts).

Principes comptables

Les comptes annuels sont présentés selon les dispositions du Code des obligations suisse. La comptabilité de la société est tenue en francs suisses.

Les participations financières sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, déduction faite des éventuelles moins-values.

Participations

Les participations financières directes de la société sont les suivantes au 31.12.2010 :

- La société Alpiq Holding SA est détenue à 31,38 % (18.56 % au 31.12.2008)
- La société CTV est détenue à 95 % (acquise en 2009)
- La société EOS Holding France est détenue à 100 % (constituée en 2009)
- La société EOS SA est détenue à 100 % (constituée en 2010)
- La société EOS Wind Deutschland GmbH est détenue à 100 % (constituée en 2010)

Purpose and history

The aim of EOS Holding is to represent and promote shareholders' interests in joint ventures through a joint, focussed approach, whilst ensuring a policy of equal treatment, and to reinforce their position within the various organs of these ventures.

- The company seeks to obtain the most favourable conditions possible for the supply of electrical energy to allow its shareholders to meet their own supply needs.
- It aims to optimise the profitability of its holdings, to the profit of its shareholders.
- It develops synergies between its shareholders through regional or shared interest projects.
- It organises and leads all lobbying actions in order to defend the interests of its shareholders and of French-speaking Switzerland with particular reference to the generation and supply of electrical energy.
- It promotes research and development for technological solutions linked to the core activities of its shareholders (for full purpose, see articles of association).

Accounting principles

The annual accounts are presented in accordance with the provisions of the Swiss Code of Obligations. The company's accounts are kept in Swiss francs.

Financial holdings are reported in the accounts at their purchase value, with deductions made for any capital losses.

Holdings

The company's direct financial holdings are as follows on 31/12/2010:

- 31.38% of the company Alpiq Holding SA (18.56% on 31/12/2008)
- 95% of the company CTV (acquired in 2009)
- 100% of the company EOS Holding France (incorporated in 2009)
- 100% of the company EOS SA (incorporated in 2010)
- 100% of the company EOS Wind Deutschland GmbH (incorporated in 2010)

Valeur incendie

La valeur de l'assurance incendie se monte à CHF 3'618'200 (Mornex 6).

La valeur de l'assurance incendie se monte à CHF 1'628'800 (Mornex 6 bis).

Dettes envers les institutions de prévoyance professionnelles

Le montant de la dette envers l'institution de prévoyance professionnelle se monte à CHF 3'727.50.

Provision pour risque de garantie

Selon la convention d'actionnaires, le montant de 450 millions CHF n'est pas distribué aux actionnaires durant la période de garantie de 24 mois. Cette provision est couverte par le prêt à Alpiq Holding SA sous la rubrique «Prêt à long terme aux sociétés du groupe».

Engagements

Au 30 décembre 2010, EOS Holding SA s'est porté garant pour les acquisitions d'EOS Wind Deutschland GmbH pour les montants suivants :

- EUR 43'292'813 ajusté par le fonds de roulement net et déduction du montant des dettes
- EUR 39'370'187 ajusté par le fonds de roulement net et déduction du montant des dettes

Analyse des risques

La réalisation d'une évaluation des risques a été effectuée par le Conseil d'administration et les mesures pour gérer et surveiller les risques retenus ont été déterminées et sont appliquées.

Cette annexe fait mention de toutes les indications prévues par l'article 663 b du Code des obligations.

Fire insurance value

The fire insurance value amounts to 3,618,200 CHF (Mornex 6).

The fire insurance value amounts to 1,628,800 CHF (Mornex 6 bis).

Payable due to occupational pension institutions

The amount of the debt owed to the occupational pension institution amounts to 3,727.50 CHF.

Provision for guarantee risks

In accordance with the shareholders' agreement, the amount of 450 million CHF has not been distributed to shareholders for the guarantee period of 24 months. This provision is covered by the loan to Alpiq Holding SA, under the heading "Long-term loan to Group companies".

Commitments

As of 30 December 2010, EOS Holding SA is standing guarantor for the acquisitions of EOS Wind Deutschland GmbH for the following amounts:

- 43,292,813 EUR adjusted by the net working capital and deduction of the amount of debts
- 39,370,187 EUR adjusted by the net working capital and deduction of the amount of debts

Risk assessment


An evaluation of risks has been carried out by the board and measures for managing and monitoring the risks uncovered have been determined and applied.

This note contains all the information required by article 663 b of the Swiss Code of Obligations.

**V. Proposition de répartition
du bénéfice**
**Proposed appropriation
of available earnings**

		2009 KCHF	2010 KCHF
Résultat reporté	Retained earnings	–	1'393'357
Résultat de l'exercice	Profit for the financial year	1'677'218	84'929
Excédent versé à la réserve générale en 2009	Excess allocation to the general reserve in 2009		80'962
Part de l'agio attribuée à la réserve générale en 2009	Proportion of the agio allocated to the general reserve in 2009		285'397
RÉSULTAT			
AU BILAN	AVAILABLE EARNINGS		
AU 31 DÉCEMBRE	AS OF DECEMBER 31ST	1'677'218	1'844'645
Dividende	Dividend	(200'000)	(200'000)
Attribution à la réserve générale	Allocation to the general reserve	(83'861)	–
À REPORTER	TO BE CARRIED FORWARD	1'393'357	1'644'645

VI. Rapport de l'organe de révision Auditors' report



Ernst & Young SA
Place Chauderon 18
Case postale
CH-1002 Lausanne

Téléphone +41 58 286 51 01
Téléfax +41 58 286 51 11
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
EOS HOLDING SA, Lausanne

Lausanne, le 14 mars 2011
th2/4.3


Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de EOS HOLDING SA, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

Responsabilité du Conseil d'administration
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision
Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

 Membre de la Chambre fiduciaire



2

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Pierre Delaloye
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Pascal Tréhan
Expert-réviseur agréé

Annexes

- Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe)
- Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

